

2009/1280 - Programmation financière 2009 au titre du volet culturel du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/04/2009, p. 0688)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(M. Lévêque, Mmes Gouzou-Testud, Psaltopoulos, Condemine et Balas ne prennent pas part au vote en application l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)